

ENVIRONNEMENT

Stocamine : le gouvernement accorde 160 M€ de garantie jusqu'en 2030

Selon un arrêté publié ce dimanche au Journal officiel, le gouvernement, qui souhaite confiner définitivement les 42 000 tonnes de déchets toxiques enfouis à Wittelsheim, a décidé d'apporter une garantie financière de 160 millions d'euros, jusqu'en 2030, à la société MDPA, qui gère le site.

La question des garanties financières dont dispose la société Mines de Potasse d'Alsace (MDPA) est au cœur d'un contentieux juridique soulevé par les opposants au confinement définitif des déchets dangereux non radioactifs (amiante, arsenic, mercure...) stockés sur le site de Stocamine, à 550 mètres sous terre, sous la nappe phréatique d'Alsace.

En janvier 2021, la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, avait décidé du confinement définitif des déchets, qui avaient initialement été accumulés sur le site dans le cadre d'une autorisation temporaire.

Cette décision avait suscité l'ire des élus locaux et des associations écologistes qui, craignant la contamination de la nappe phréatique, réclamaient le retrait d'un maximum de déchets.

En octobre dernier, la justice administrative a retoqué l'arrêté préfectoral servant de cadre



Des travaux de préparation d'un éventuel confinement doivent commencer cette semaine sur le site de Wittelsheim. Archives L'Alsace/Darek SZUSTER

légal au confinement définitif : elle a souligné que, contrairement à ce qu'impose le code de l'environnement, la société MDPA ne justifiait pas « de capacités financières la mettant à même de mener à bien l'exploitation illimitée » du site.

Dans l'arrêté publié ce dimanche, le gouvernement accorde la « garantie de l'État » à la société MDPA « jusqu'au 1^{er} janvier 2030, dans la limite d'un montant de 160 millions

d'euros ». Cette garantie couvre les « engagements pris et à venir [...] concernant la réalisation des travaux ».

Un projet de décret pour réformer le Code de l'environnement

En parallèle, le ministère de la Transition écologique a élaboré un projet de décret pour réformer le Code de l'environnement. Cette réforme prévoit

que les entreprises « auxquelles l'État apporte sa garantie » seront exemptées de constituer leurs propres garanties financières. Le projet de décret, qui a fait l'objet d'une consultation publique jusqu'au 22 février, doit encore être soumis au Conseil d'État.

Des travaux de préparation d'un éventuel confinement définitif doivent commencer cette semaine à Stocamine. Ces travaux prévoient également le

À Strasbourg, des statues masquées pour demander le déstockage



Une trentaine de statues ont été masquées, notamment celles situées devant le Conseil de l'Europe. Photo DNA/Cédric JOUBERT

Des masques en forme de coiffes alsaciennes, portant l'inscription « Stocamine » au-dessus d'une tête de mort, ont été posés samedi sur une trentaine de statues, un peu partout à Strasbourg. Cette action a été réalisée par un groupe de militants d'Extinction Rébellion Strasbourg pour « dénoncer la décision de l'État d'enfouir définitivement les déchets toxiques stockés sur le site de Stocamine à Wittelsheim », explique l'organisation écologiste. Extinction Rébellion demande le déstockage total de ces déchets « pour éviter les risques de contamination de la nappe phréatique » alsacienne. Une action identique a été menée dans le même temps à Saint-Dié-des-Vosges.

« remblayage du bloc 15 », où sont stockés des déchets touchés par un incendie en 2002.

Fin février, l'association écologiste Alsace Nature a déposé un recours devant le parquet de Strasbourg, estimant que ces travaux, dont le remblayage, ne peuvent se tenir tant que l'autorisation de confiner défi-

nitivement les déchets n'a pas été accordée. L'association estime également que ces travaux seraient de nature à entraver l'enquête pénale en cours, menée par le pôle environnement du parquet de Strasbourg, sur la nature des déchets stockés, dont certains n'étaient peut-être pas conformes.